

PROXIMITÉ *le magazine*

n°2

cdg57
Centre de Gestion
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

L'ACTUALITÉ DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE PLUS PROCHE DE VOUS

Mai 2023

INVITATION AU SALON PROXIMITÉ

RENCONTREZ LES ACTEURS DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE p.8•9



🌀 **JEUDI 25 MAI 2023**

DE 9H00 À 12H00

au Casino des Faïenceries
4 rue du Colonel Edouard Cazal
57200 SARREGUEMINES

🌀 **JEUDI 1^{ER} JUIN 2023**

DE 9H00 À 12H00

au Cap'Orne
Rue du Vieil Amnéville
57360 AMNÉVILLE

EMPLOI

Secrétaire de mairie

Formation d'aide à la prise
de poste pour les nouveaux
arrivants p.3

CARRIÈRES

Mission ARE

Instruire et suivre les
demandes d'allocation p.6•7

RETRAITE

Actualités CNRACL

Réforme des retraites p.11

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

ENCORE PLUS PROCHE DE VOUS...

J'ai le plaisir de vous adresser le second numéro de **PROXIMITÉ le magazine** publié par le Centre de Gestion de la Moselle.

PROXIMITÉ se veut le reflet de l'expertise et de l'accompagnement diversifiés mis à disposition des communes et établissements publics affiliés.

A l'occasion de cette édition, **PROXIMITÉ le magazine** met notamment l'accent sur l'organisation du premier salon des partenaires du Centre de Gestion qui est avant tout celui des collectivités locales de Moselle.

Je vous invite à vous référer **aux pages 8 et 9 du magazine**, pour ainsi découvrir votre salon et vous y inscrire.



C'est en tout cas avec un immense plaisir que je vous y accueillerai.

PROXIMITÉ le magazine aborde également les sujets d'actualité de la Fonction Publique Territoriale, tels que la réforme des retraites, l'importance du Document Unique ou encore l'assurance statutaire.

Vincent Matélic

Président du Centre de Gestion de la Moselle
Maire de ROSSELANGE

SOMMAIRE

Secrétaire de mairie Formations d'aide à la prise de poste pour les nouveaux arrivants
page 3

Journées thématiques d'actualité Un dispositif à destination des secrétaires de mairie
page 4

Rapport Social Unique 2021 Synthèse
page 5

Mission Allocation Retour à l'Emploi Instruire et suivre les demandes d'allocation
pages 6 et 7

Invitation au Salon PROXIMITÉ Rencontrez les acteurs de la Fonction Publique Territoriale
pages 8 et 9

Recours contre tiers L'utilité de l'assurance statutaire
page 10

Actualité CNRACL Réforme des retraites
page 11

Document Unique Des risques juridiques majorés pour les élus en cas d'absence de Document Unique
pages 12 et 13

Apprentissage et handicap Alternative à la pénurie de personnel et aux difficultés de recrutement !
pages 14 et 15

Règlement Général sur la Protection des Données Mise en avant de la mission
page 15

SECRÉTAIRE DE MAIRIE

FORMATIONS D'AIDE À LA PRISE DE POSTE POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS



Le Centre de Gestion de la Moselle a décidé de prolonger et poursuivre ses actions pour répondre aux besoins de recrutement et de formation des secrétaires de mairie des communes de moins de 2 000 habitants

Les services du Centre de Gestion de la Moselle

ont mis en place un parcours de formation de 10 jours destiné à faciliter la prise de poste des personnes arrivées récemment sur ce métier et qui n'ont pas d'expérience préalable en collectivité.

Cette formation ne se substitue pas aux parcours de formation dédiés du CNFPT mais a vocation à balayer tous les champs professionnels de ce métier très dense afin de donner aux stagiaires les bases et les bonnes pratiques et de se constituer un réseau professionnel pour appréhender plus sereinement une prise de fonction.



Le recensement des besoins a été réalisé sur la base des résultats de l'enquête effectuée en décembre 2022.

Une quinzaine de stagiaires en provenance des différents territoires du département ont suivi ce 1^{er} parcours en avril et mai 2023 au Centre de Gestion de la Moselle.

LA VALORISATION DU MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Le métier de secrétaire de mairie est souvent méconnu, alors qu'il est pourtant essentiel dans le fonctionnement des collectivités territoriales. C'est pourquoi l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints des Centres de Gestion (ANDCDG) a réalisé un guide destiné à valoriser cette profession et à en faire découvrir les multiples facettes.

Le métier de secrétaire de mairie est en constante évolution, confronté à des enjeux importants tels que la dématérialisation des procédures administratives, la mise en place de nouveaux outils numériques ou encore l'adaptation aux évolutions législatives.

Ce guide met en avant la polyvalence et la grande variété des tâches qui incombent aux secrétaires de mairie, qui sont à la fois des gestionnaires, des animateurs de la vie locale et des interlocuteurs privilégiés des citoyens.

En publiant ce guide, l'ANDCDG souhaite ainsi sensibiliser le public à l'importance du métier de secrétaire de mairie, qui est souvent le garant du bon fonctionnement des communes et de leur développement.

Valorisant le métier de secrétaire de mairie, ce guide est un outil indispensable pour mieux comprendre cette profession, qui mérite d'être mieux connue et reconnue.

Envie de découvrir le guide ? retrouvez-le sur notre site internet

« collectivités » / « carrières » / « publications : circulaires, classeur 'les carrières territoriales', etc. » puis dans l'onglet 'informations complémentaires'

Pour accéder à l'information, veuillez préalablement vous connecter à l'intranet du Centre de Gestion, dans « espace collectivités »

JOURNÉES THÉMATIQUES D'ACTUALITÉ

UN DISPOSITIF À DESTINATION DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE



Faisant suite à l'enquête de décembre 2022 auprès des 628 communes de moins de 2000 habitants, ce dispositif sera engagé par le Centre de Gestion de la Moselle afin de répondre aux besoins en formation et information des secrétaires de mairie

Nouvellement installés ou non dans leur fonction,

les secrétaires de mairie en poste dans les 628 communes de moins de 2000 habitants ont été sollicités via une enquête afin de choisir parmi 27 thèmes proposés, lesquels présumaient une mise à jour sur les dernières actualités, juridiques, procédurales et/ou méthodiques dans l'application quotidienne des missions leur incombant.

Les thèmes retenus ont été :

- La chasse
- Les fondamentaux de l'état civil
- L'instruction comptable M57

La formation consacrée à la chasse, en raison de l'année de renouvellement des baux de chasse, n'a pas été programmée par le Centre de Gestion puisque la Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle et la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Moselle vont organiser différentes sessions d'information sur le renouvellement des baux de chasse au cours du 2^e trimestre 2023.

Le Centre de Gestion de la Moselle, ne souhaitant pas faire doublon avec les instances précitées dans ces sessions d'information, s'est concentré sur les deux autres thématiques.

Aussi, la journée d'actualité sur **les fondamentaux de l'état civil** se déroulera le **mercredi 7 juin 2023** au Centre de Gestion de la Moselle après inscription via ce lien (limité à 50 inscrits).

Programmée sur un format court, cette demi-journée d'information a pour objectif d'informer des dispositifs législatifs en terme d'état civil, d'échanger sur des problématiques rencontrées et sur les procédures à adopter et à mettre en place afin de se conformer aux textes en vigueur.

La thématique de **l'instruction comptable M57** est en cours d'organisation. En effet, afin d'apporter un service de qualité aux 628 collectivités de moins de 2000 habitants, elle devrait être planifiée conjointement avec la Direction Départementale des Finances Publiques de la Moselle.

La date sera prochainement communiquée et les invitations lancées pour les secrétaires de mairie souhaitant participer à cette thématique plus que d'actualité.

TÉMOIGNAGE

UN AGENT EN PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

Pour des raisons d'anonymat, l'interviewée s'appelle Caroline. Caroline est un adjoint technique en poste dans une commune affecté depuis plusieurs années à la gestion de la salle polyvalente et de la salle des fêtes avec pour missions principales la mise à disposition du matériel, la gestion des locations et l'entretien. Caroline a ensuite été assignée au service périscolaire pour un travail à la fois de terrain et administratif sur un poste polyvalent. À la suite d'une décision du Comité Médical, l'aptitude définitive à toutes les fonctions du grade occupé par Caroline est prononcée.

Dans quel contexte avez-vous été accompagnée par le Centre de Gestion de la Moselle ?

« Mon employeur n'ayant pas pu me reclasser sur un poste administratif, on m'a proposé la PPR et j'ai fait les démarches pour rencontrer les agents du Centre de Gestion de la Moselle. »

Quels bénéfices en avez-vous tirés ?

« Après plusieurs séances de travail avec les conseillers du Centre de Gestion de la Moselle, pour savoir ce qui me motivait, quels étaient mes qualités et mes compétences, j'ai effectué plusieurs stages pratiques – en mairie notamment – qui se sont bien passés. »

« Une collectivité dans laquelle j'avais fait un stage m'a recontactée et j'ai pu être embauchée grâce à une intégration directe puisque j'étais auparavant fonctionnaire (adjoint technique).

J'occupe désormais les fonctions de secrétaire de mairie en tant qu'adjoint administratif et je suis très épanouie dans mon travail.

La décision du Comité Médical a été très difficile pour moi à accepter, car on se sent alors inutile et dévalorisé mais j'ai réussi à remonter la pente et je tiens sincèrement à remercier les personnes du Centre de Gestion de la Moselle parce que au-delà de leurs compétences professionnelles, elles ont su dire les mots qu'il fallait que j'entende pour pouvoir me remotiver et reprendre confiance en moi. »

« Et cette année 2023, je compte bien réussir le concours de rédacteur territorial pour continuer à progresser sur ce métier qui me passionne »

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

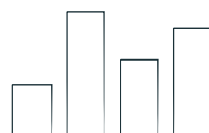
SYNTHÈSE

Tous les ans, les collectivités doivent faire le diagnostic de l'état de leurs ressources humaines via l'enquête du Rapport Social Unique (anciennement dénommé bilan social). Cette enquête récapitule dans le détail les effectifs et leur évolution, les conditions de travail, le temps de travail, la rémunération et la formation.

Le Centre de Gestion a un rôle accru sur ce projet dans la mesure où il collecte, aide à la saisie et transmet les rapports sociaux uniques des communes ayant plus de 50 agents et qu'il doit réaliser une synthèse de tous les rapports pour les collectivités en dessous de ce seuil.

*Au-delà de l'obligation réglementaire et de la contrainte qu'elle génère, ce précieux dispositif doit également permettre de **mieux cerner les évolutions des problématiques RH** et peut être un outil efficace pour **planifier et anticiper et piloter les évolutions de compétences, la masse salariale et adapter les ressources aux contraintes.***

Rappelons qu'il s'agit à ce jour en France du seul outil qui concentre autant d'informations quantitatives et qualitatives sur la Fonction Publique Territoriale. Ce potentiel permet ainsi aux Centres de Gestion qui le souhaitent de conseiller les collectivités et d'analyser les tendances en matière d'emploi public local.



Le pôle emploi et concours a donc une nouvelle fois réalisé un document représentatif de l'état des ressources humaines dans les collectivités de moins de 50 agents du département.

Vous souhaitez en savoir plus ?

retrouvez la synthèse complète ainsi que la fiche repère sur le site internet du Centre de Gestion de la Moselle



Pour accéder à l'information, veuillez préalablement vous connecter à l'intranet du Centre de Gestion, dans « espace collectivités »



MISSION ALLOCATION RETOUR À L'EMPLOI

INSTRUIRE ET SUIVRE LES DEMANDES D'ALLOCATION

L'un(e) de vos collaborateurs(trices) a quitté votre collectivité à la suite d'un licenciement ou parce qu'il(elle) s'est retrouvé(e) involontairement privé(e) d'emploi et vous devez procéder à l'instruction de son dossier chômage et notamment au calcul de l'indemnité correspondante.

Compte tenu de l'augmentation significative des cas d'indemnisation, de la complexité de la réglementation et du risque contentieux inhérent à ce type de situation, le Centre de Gestion de la Moselle propose, depuis 2021, en partenariat avec le Centre de Gestion de la Marne, un accompagnement sécurisé pour l'étude et la gestion des droits aux Allocations Retour à l'Emploi (ARE).

NOS ENGAGEMENTS

- Une étude des dossiers menée dans le respect de la réglementation de l'assurance chômage en vigueur
- La garantie d'une stricte confidentialité
- L'engagement de fournir à votre collectivité un dossier « clé en main »
- Une facturation adaptée à la prestation demandée

COMMENT ADHÉRER ?

Pour adhérer à cette mission, il convient de **délibérer** et de **signer une convention d'adhésion**.

Une fois ces formalités réalisées, à chaque sollicitation d'une ou de plusieurs prestations proposées, une **lettre de commande**, signée par l'autorité territoriale, devra nous être adressée, accompagnée des pièces nécessaires à la bonne exécution de la commande.





TARIFS 2023

Instruction et simulation du droit initial à indemnisation	166.00 €
Suivi mensuel des droits aux allocations	8.50 €
Étude du droit en cas de reprise ou réadmission	94.50 €
Étude du cumul de l'allocation chômage avec reprise d'activités réduites	41.00 €
Étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	22.00 €
Étude juridique (analyse de situations complexes)	166.00 €
Simulation des droits suite à rupture conventionnelle	84.00 €

Le fait d'adhérer à la mission proposée n'engage pas de frais financier pour votre collectivité.

En effet, une facturation ne sera établie à l'encontre de la collectivité qu'en cas d'utilisation des prestations visées ci-contre.

Il est par conséquent vivement recommandé de délibérer et signer cette convention à titre préventif afin de pouvoir en faire usage en tant que de besoin.

Toutes les informations et modèles de documents sont disponibles sur notre site internet

« collectivité » / « carrières » / « mission calcul allocations chômage »

Pour accéder à l'information, veuillez préalablement vous connecter à l'intranet du Centre de Gestion, dans « espace collectivités »



INVITATION

AU SALON PROXIMITÉ

**PLUS PROCHE
DE VOUS**

**2 DATES POUR
SE RENCONTRER**

⚙️ **JEUDI 25 MAI 2023**
DE 9H00 À 12H00

au Casino des Faïenceries
4 rue du Colonel Edouard Cazal
57200 SARREGUEMINES

⚙️ **JEUDI 1^{ER} JUIN 2023**
DE 9H00 À 12H00

au Cap'Orne
Rue du Vieil Amnéville
57360 AMNÉVILLE

AU PROGRAMME

9H30 - L'attractivité de la Fonction Publique Territoriale : et si c'était l'affaire de tous ? animée par Marie-France MUNIER, responsable du pôle emploi et concours au Centre de Gestion de la Moselle

10H30 - Le risque pénal lié aux accidents et aux maladies professionnelles : prévention/répression ?
animée par Maître Xavier IOCHUM, avocat au barreau de Metz - SCP IOCHUM GUIZO HURALT et Émilie EVAIN, préventrice/inspectrice au Centre de Gestion de la Moselle

11H30 - Focus sur certaines démarches obligatoires en matière de gestion des ressources humaines animée par Sébastien FOURRIER, responsable du pôle statut/gestion des carrières et Gérald FRANCIZOD, responsable du pôle organisation santé et sécurité au travail au Centre de Gestion de la Moselle



Retrouvez et échangez avec les partenaires du Centre de Gestion de la Moselle et assistez à des conférences abordant des thématiques relatives à la gestion des ressources humaines

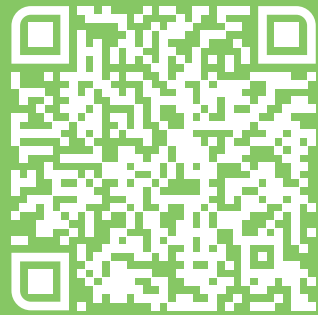


PLUS D'INFORMATIONS

☎ 03 87 65 27 06

✉ communication@cdg57.fr

🌐 www.cdg57.fr



inscrivez-vous

RECOURS CONTRE TIERS

L'UTILITÉ DE L'ASSURANCE STATUTAIRE

Le recours contre tiers fait partie des nombreux services associés intégrés dans le contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Moselle à ses collectivités affiliées.

L'intérêt, pour la collectivité, est de recouvrer les dépenses liées à un accident causé par un tiers responsable identifié et n'étant pas couvertes par le contrat souscrit (du fait des choix de garanties, de franchises, ou d'assiettes de cotisation retenues).



Cette mesure concerne les accidents de service et de trajet mais également les accidents de la vie privée.

Un **accident de la vie privée** est un accident survenu en dehors du temps de travail (y compris le week-end et les jours fériés) impliquant un tiers responsable identifié. Il est pris en charge par l'employeur au titre de la maladie ordinaire.

Il est possible d'engager un recours contre tiers jusqu'à 10 ans après un sinistre.

TÉMOIGNAGE

L'ASSURANCE STATUTAIRE : ET VOUS, QU'EN PENSEZ-VOUS ?

« J'ai pris connaissance du service de recours contre tiers par l'intermédiaire de l'agent en charge du secrétariat de mairie au sein de ma commune.

Elle a en effet été informée de cette possibilité lorsque qu'elle a assisté à une formation sur le contrat d'assurance statutaire effectuée au Centre de Gestion de la Moselle le 12 juin 2019.

La procédure s'est effectuée sur une année, avec de nombreux échanges entre le courtier WTW (ex GRAS SAVOYE BERGER SIMON), la commune et l'agent.

[...] Je suis pleinement satisfait de ce service associé au contrat d'assurance statutaire. Il permet de recouvrir des sommes qui ont un intérêt non négligeable dans un budget communal. »



Serge WOLLJUNG

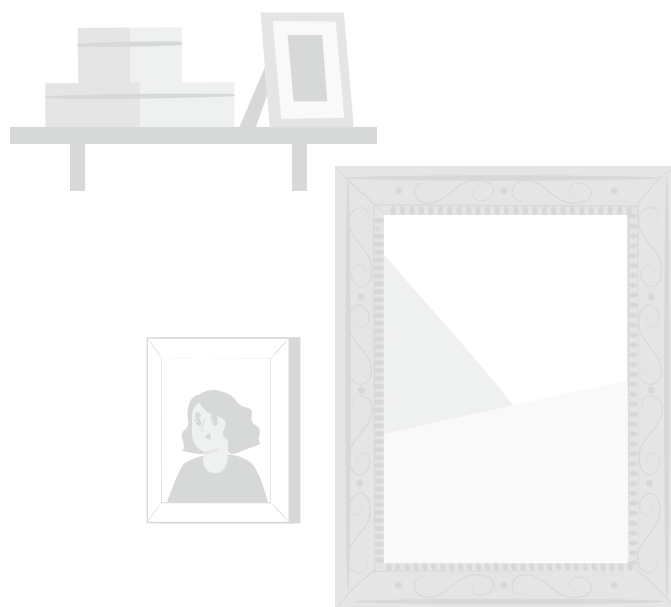
Maire de Silly-sur-Nied

Texte définitif adopté le 14 avril 2023 - suspension temporaire des demandes d'avis préalable des agents nés à compter du 1^{er} septembre 1961

Le texte définitif de réforme des retraites a été voté le vendredi 14 avril 2023 et va faire évoluer, dès septembre 2023, certaines conditions de départ et d'attribution des pensions.

Dans le cadre de son partenariat avec la CNRACL, le service retraite du Centre de Gestion de la Moselle accompagne les employeurs à la constitution des dossiers de liquidation de pension, mais également à la constitution des dossiers de demandes d'avis préalable sur le date d'ouverture du droit à pension, spécifiquement conseillés pour les départs anticipés (carrières longues, fonctionnaires handicapés, catégorie active, etc.)

Loi n°2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023



Dans l'attente des décrets d'application, la CNRACL a temporairement suspendu le traitement de ce dernier type de demandes (avis préalables) pour les départs souhaités à partir du 1^{er} septembre 2023, concernant des assurés nés à compter du 1^{er} septembre 1961.

Ainsi, les dossiers de demande d'avis préalable concernés ne pourront plus être soumis au service retraite du Centre de Gestion de la Moselle.

Le service du Centre de Gestion de la Moselle continue toutefois à instruire les dossiers de liquidation de pension normale, sous réserve qu'ils aient été transmis au moins 5 mois avant la date de départ escomptée.

Le Centre de Gestion de la Moselle vous apportera des précisions prochainement quant aux nouvelles dispositions prévues par le texte et à leur mise en application par la CNRACL.

PRÉVENTION

DOCUMENT UNIQUE : DES RISQUES JURIDIQUES MAJORÉS POUR LES ÉLUS EN CAS D'ABSENCE DE DOCUMENT

À quoi sert-il ?

Le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) est un outil indispensable pour garantir la sécurité et la santé des agents de la collectivité.

C'est un document légal qui permet de recenser et d'évaluer les risques professionnels auxquels les agents sont exposés, et d'identifier les mesures de prévention à mettre en place pour les réduire ou les éliminer.

Il contribue à **éviter les accidents, et faire diminuer les coûts liés à l'absentéisme** dans les collectivités.

Les risques juridiques

Au-delà de cette fonction protectrice vis-à-vis des agents et des finances des collectivités, il est essentiel de comprendre que l'absence de DUER fait peser des risques juridiques importants sur l'autorité territoriale.

En effet, l' élu-employeur est directement et personnellement responsable de la santé physique et mentale des agents placés sous son autorité.

Les autorités territoriales qui ne mettent pas en place un DUER s'exposent à des risques juridiques considérables en cas d'accident grave ou mortel, car c'est l'un des points qui sera examiné par le juge pour déterminer la responsabilité de la collectivité et de l'autorité territoriale dans cet accident : la carence de l'employeur dans cette évaluation constitue un manquement à son obligation de sécurité.

La jurisprudence le montre, dans le privé comme dans le public, la faute inexcusable est régulièrement démontrée par l'absence de document unique d'évaluation des risques professionnels.

La mise en place d'un DUER est donc une obligation légale qui doit être prise au sérieux pour limiter les conséquences juridiques en cas d'accident grave ou mortel.



Comment réaliser le Document Unique ?

Chaque collectivité doit détenir son document unique. Sa réalisation est à la charge de l'autorité territoriale.

Il est généralement réalisé en associant les acteurs internes à la collectivité : assistant de prévention, agents, Médecin de Prévention, membres du Comité Social Territorial (CST) ou de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT).

Lorsque la collectivité estime qu'elle n'a pas les ressources en interne pour le rédiger, il est possible de se faire accompagner par un tiers pour sa réalisation : assureur statutaire, entreprise privée, Centre de Gestion.

Depuis 2019, le Centre de Gestion accompagne de nombreuses collectivités de Moselle dans sa réalisation ou sa remise à jour.

Si vous souhaitez en savoir plus sur un accompagnement par le Centre de Gestion de la Moselle, prenez contact avec le service prévention inspection

prevention@cdg57.fr • 03 87 65 27 06
(choix 3 puis 2 sur le serveur vocal)

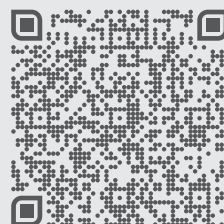
RAPPORT ANNUEL SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Chaque année, le service prévention/inspection établit le Rapport Annuel Santé Sécurité et Conditions de Travail **pour les collectivités de moins de 50 agents.**

Ce rapport offre un aperçu des accidents de services, de trajet et des maladies professionnelles des agents territoriaux et identifie les profils les plus exposés ainsi que les activités les plus accidentogènes.

La version 2022 est désormais accessible sur le site du Centre de Gestion de la Moselle

Pour accéder à l'information, veuillez préalablement vous connecter à l'intranet du Centre de Gestion, dans « espace collectivités »



TÉMOIGNAGE

BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

« La commune d'Amnéville-lès-Thermes a fait appel au Centre de Gestion de la Moselle pour :

- bénéficier de son expertise dans l'élaboration du Document Unique
- former la coordinatrice de prévention, en charge de l'élaboration
- établir un Document Unique conforme à la réglementation et aux attentes du Centre de Gestion de la Moselle

Cette aide a permis de construire les principales étapes du projet, d'acquérir la méthodologie et de bénéficier d'un appui technique dans la démarche des risques professionnels.

L'évaluation des risques professionnels a donné lieu à la détection de situations potentiellement dangereuses pour lesquelles des mesures ont été prises immédiatement pour les réduire ou les supprimer.

Cet accompagnement, utile tout au long du projet, a répondu à nos attentes et nous a aidé à porter la démarche qui est en cours de finalisation. »

Sylvie HOCQUARD-AUGEN

Coordinatrice prévention

APPRENTISSAGE ET HANDICAP

UNE ALTERNATIVE À LA PÉNURIE DE PERSONNEL
ET AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT !

Le manque de personnel se faisant sentir sur l'ensemble des collectivités territoriales, recruter du personnel qualifié est impératif pour assurer les missions de service public

Le recrutement en apprentissage d'une personne en situation de handicap offre l'opportunité de former et de qualifier des personnes éloignées de l'emploi, en réponse aux besoins de la collectivité, dans le cadre d'une politique d'embauche en faveur de la diversité, socialement responsable et inclusive.

Remplir son obligation d'emploi de travailleurs handicapés

Pour rappel, tout employeur public d'au moins 20 agents a l'obligation d'embaucher des personnes en situation de handicap **à hauteur de 6% de son effectif**.

À défaut, il s'astreint à payer une contribution financière au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes en Situation de Handicap dans la Fonction Publique).



Les aides financières

Pour favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap, le FIPHFP prend en charge auprès de l'employeur :

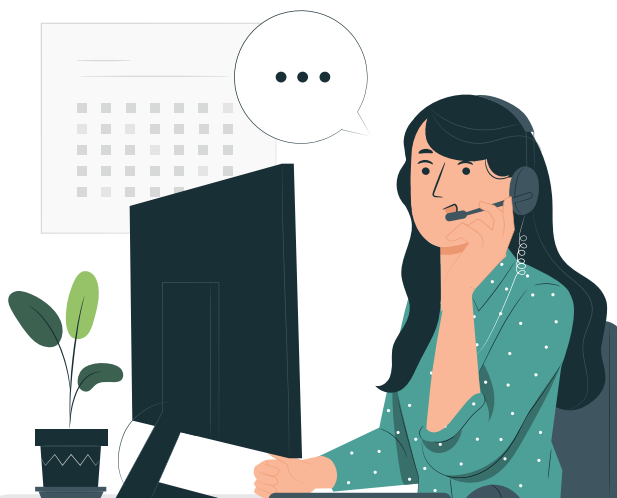
- l'indemnité d'apprentissage : 80% de la rémunération (brut + charges) de l'apprenti
- le coût de formation : 100% des coûts et surcoûts de formation pédagogique (dans la limite du plafond de 10 000€/année scolaire)
- et une prime pour favoriser l'insertion durable dans l'emploi : 4 000€ versés à l'employeur en cas de titularisation à l'issue du contrat d'apprentissage

Le Centre de Gestion de la Moselle à vos côtés

Le correspondant handicap du Centre de Gestion de la Moselle est votre interlocuteur privilégié.

Il tient à jour un vivier de candidatures susceptibles de répondre à votre besoin et il est en relation permanente avec les services publics de l'insertion et de l'emploi, et les partenaires du Centre de Gestion de la Moselle.

Il vous conseille sur les aides financières mobilisables auprès du FIPHFP et peut se faire le relai de votre collectivité pour l'ensemble des demandes de financements auprès du Fonds.



Contactez le correspondant handicap du Centre de Gestion de la Moselle

Claudia LIGNON

*Correspondante handicap
et protection sociale complémentaire*

claudia.lignon@cdg57.fr

03 87 65 27 06 (choix 3 puis 3 sur le serveur vocal)

www.cdg57.fr

RÈGLEMENT GÉNÉRAL À LA PROTECTION DES DONNÉES

TECHNOLOGIES ET USAGES NUMÉRIQUES



Les collectivités locales sont particulièrement concernées par les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles génèrent au quotidien une quantité importante de données personnelles (état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, vidéoprotection, etc.)

En outre, avec le développement de l'administration numérique, les collectivités recourent de plus en plus aux technologies et usages numériques, comme l'open data, les téléservices, la lecture automatique de plaques d'immatriculation, etc.

Or, ce phénomène implique une exposition plus importante aux risques de cyberattaque et donc aux abus et aux fuites de données.

D'après la Gazette des communes, 42% des cyberattaques visaient des collectivités territoriales en 2022.

La mission RGPD proposée par le Centre de Gestion de la Moselle permet à votre collectivité de :

- remplir ses obligations administratives : désignation CNIL, registre de traitements, analyses d'impact
- parfaire sa sécurité informatique et physique avec des conseils adaptés
- poser des questions d'ordre juridique à tout moment au Délégué à la Protection des Données

Le 8 février dernier, la CNIL a annoncé avoir sanctionné une commune d'une amende de 5 000€ pour ne pas avoir désigné de Délégué à la Protection des Données.

SAVE THE DATE*

*BLOQUEZ LA DATE



JEUDI 25 MAI
JEUDI 1^{ER} JUIN

SALON PROXIMITÉ

JEUDI 1^{ER} JUIN
JEUDI 6 JUILLET

CONSEIL MÉDICAL - FORMATION RESTREINTE

JEUDI 8 JUIN

CONSEIL MÉDICAL - FORMATION PLÉNIÈRE

JEUDI 22 JUIN

JOURNÉE D'INFORMATION STATUTAIRE
À FORBACH

VENDREDI 23 JUIN

CST
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS FIXÉE AU 1^{ER} JUIN 2023

JEUDI 29 JUIN

JOURNÉE D'INFORMATION STATUTAIRE
À AMNÉVILLE

MARDI 3 OCTOBRE

CAP/CCP
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS FIXÉE AU 11 SEPTEMBRE 2023

DU NOUVEAU DANS LES RANGS DU CENTRE DE GESTION DE LA MOSELLE

ARRIVÉES

Le service handicap et maintien dans l'emploi s'est étoffé avec l'arrivée de **Claudia LIGNON**, correspondante handicap et protection sociale complémentaire, en octobre 2022.

Sophie CLAUSSE, apprentie en étude d'assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, a rejoint l'équipe du pôle moyens généraux pour assurer l'accueil du public au Centre de Gestion de la Moselle, en janvier 2023.

Le service concours s'est renforcé en janvier 2023 avec l'arrivée de **Séverine VILHEM**, gestionnaire.

Mélodie COURTEHOUTE a intégré le service gestion des carrières en janvier 2023 en tant que conseillère en gestion.

Florian PEIXOTO, Délégué Général à la Protection des Données, a rejoint la mission RGPD en avril 2023.

DÉPARTS

Audrey MANGONI, apprentie en étude d'assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, a quitté son poste d'agent d'accueil en décembre 2022.

Angélique FOFFANO a terminé son stage en gestion paie en avril 2023.

Nous les remercions et leur souhaitons une excellente continuation dans leurs futurs projets !



retrouvez-nous sur www.cdg57.fr

 Centre de Gestion de la Fonction Publique
Territoriale de la Moselle

 Centre de Gestion de la Moselle

Ne pas jeter sur la voie publique

Conception : Centre de Gestion de la Moselle

Directeur de la publication : Vincent MATÉLIC

Impression : Wanylight

Tirage : 1 200 exemplaires

Crédit visuel : Storyset • Centre de Gestion de la Moselle

PROXIMITÉ

le magazine

